



©Jérémye Souchet

Formation en présentiel

**LÉGISLATION ET
RÈGLEMENTATION : ACTIVITÉS
AVEC LA FAUNE SAUVAGE (FOCUS
REPTILES ET AMPHIBIENS)**

22 Mai 2026 | Saint-Denis, La Réunion (8h)

OBJECTIF ET ORGANIGRAMME

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif général de présenter et détailler le cadre législatif et réglementaire concernant les activités sur reptiles et amphibiens de faune sauvage, en milieu naturel et en captivité.

Elle est éligible à l'obligation de maintien de compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques ayant validé une formation "Utilisation des animaux de la faune sauvage non hébergée à des fins scientifiques"*.

*Références : Article 3 de l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques.

Titulaire d'un diplôme de formatrice professionnelle d'adultes et capacitaire "entretien et élevage" et "vente et transit" d'animaux d'espèces non domestiques depuis 2014. Charlotte intervient sur plusieurs actions de formation, notamment lorsqu'il s'agit d'espèces exotiques.

Titulaire d'un doctorat en écologie obtenu en 2013, Audrey est la responsable scientifique de la SHF depuis 2023. Elle intervient sur plusieurs actions de formation, notamment lorsqu'il s'agit d'espèces sauvages et de manipulations à fins scientifiques sur vertébrés.

INTERVENANTES PRINCIPALES



Charlotte Hubler
Référente handicap et
référente pédagogique



Audrey Trochet

Mode d'organisation et rythme

Présentiel sur une journée (8h).
En inter entreprise et collectif.

Prérequis

Maîtrise du français (oral et écrit), engagement sur l'honneur sans évaluation.

Modalités d'évaluation

Une évaluation sommative sous forme de QCM est prévue en fin de session. Elle ne sanctionne pas l'acquisition du module.



Anne Lombardi
Directrice de la SHF



Isabelle Chauvin
Responsable administrative de la SHF

PROGRAMME DÉTAILLÉ

VENDREDI 22 MAI, 9H - 18H

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
9h00 – 10h00 [Intervenante : Audrey TROCHET]	Cadre réglementaire pour l'accès aux animaux sauvages protégés	• Connaître l'arrêté du 18/12/2014 (dérogation de capture d'espèces protégées) • Comprendre l'application de cet arrêté (Focus : reptiles et amphibiens) • Situer ses activités dans le contexte réglementaire • Savoir élaborer une trame pour la rédaction d'un dossier de dérogation de capture d'espèces protégées • Maitriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités
10h00 – 11h30 [Intervenante : Audrey TROCHET]	Cadre réglementaire encadrant les manipulations sur animaux sauvages : obligations liées à l'UAFS	• Connaître les textes européens (directive 2010/63/EU) et français (décret et arrêtés de 2013) • Connaître la procédure de dépôt d'une demande d'autorisation de projet (DAP) • Mobiliser les ressources adaptées et planifier les différentes étapes de ses activités • Maitriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités • Définir les activités parallèles : transport d'animaux, hébergement temporaire (CDC/AOE) • Maitriser ses obligations et devoirs concernant les activités parallèles
11h30 – 12h00	Temps d'échanges	
12h00 – 13h00	Pause déjeuner	

PROGRAMME DÉTAILLÉ

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
13h00 – 14h00 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Les textes internationaux et européens applicables aux activités liées aux animaux d'espèces non domestiques	• Connaître les textes internationaux (CITES) et européens (CE 338/97) • Comprendre l'application de ces textes aux activités liées aux animaux d'espèces non domestiques (Focus : reptiles et amphibiens) • Situer ses activités dans le contexte réglementaire international et européen • Maîtriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités • Exercer une veille réglementaire sur les textes internationaux et européens
14h00 – 15h00 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	La protection de la faune européenne et française Le bien-être animal La loi contre la maltraitance animale La CNCFSC	• Connaître les textes de protection de la faune européenne (Convention de Berne) et française (Arrêtés) • Comprendre l'application de ces textes aux activités liées aux animaux d'espèces non domestiques (Focus : reptiles et amphibiens) • Maîtriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités
15h00 – 16h00 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Les textes encadrant les activités de détention, d'élevage et de vente et transit des animaux d'espèces non domestiques	• Exercer une veille réglementaire sur les textes européens et nationaux • Définir les notions de bien-être animal • Comprendre le contenu de ce texte en rapport avec les animaux d'espèces non domestiques (Focus : reptiles et amphibiens)
16h00 - 17h00	Cas concrets	
17h00 - 17h30	La Société herpétologique de France	• Comprendre les activités de la Société herpétologique de France
17h30 - 18h00	Evaluation et fin de session	

INFORMATIONS PRATIQUES & INSCRIPTIONS

INFORMATIONS PRATIQUES



Lieu de formation

Sur la commune de Saint-Denis (97 490, La Réunion)
Lieu définitif à venir prochainement



Publics concernés

Professionnels. Personnels du secteur de la recherche, responsables de projets d'infrastructures, chargés d'études au sein des DREAL/DEAL, associations, organismes publiques (ONF, OFB), collectivités territoriales, gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, portuaires et électriques, personnels de carrières d'exploitation, entreprises, bureaux d'études, privés, particuliers, etc.



Nombre de participants

Nombre minimum d'inscriptions : 10 personnes
Nombre maximum d'inscriptions : 20 personnes



Contenu pédagogique

Cours théoriques diffusés par supports PPT. Les cours sous forme de documents sont livrés après la formation aux apprenants.



Contact

Pour toute question, merci de nous contacter à l'adresse suivante : formation@lashf.org

INSCRIPTIONS



Afin de vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien suivant, avant le 30/04/2026 :

[ACCÉDER AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

Le coût pédagogique de cette formation est de 40 €/h, soit **320 €**.
Les frais d'inscription sont fixés à 10 €.

Le coût individuel de cette formation s'élève donc à 330 € toutes charges comprises*.

* La SHF est exonérée de TVA au titre de l'article 261-4-4a du Code général des impôts pour ses activités s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle.

Cette formation est finançable.

Certification Qualiopi n° 23FOR01248.1

La certification QUALIOPI a été délivrée pour la catégorie suivante : actions de formation.

Personnes en situation de handicap

Si vous êtes une personne en situation de handicap et que vous souhaitez nous en faire part, vous pouvez nous contacter. Nous pourrions essayer d'adapter nos modalités et tenter de prendre les dispositions nécessaires à votre accueil. Notre référente handicap, Charlotte HUBLER (charlotte.hubler@lashf.org) est à votre disposition.

Conditions d'annulation

Au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, les coûts pédagogiques seront facturés à 100%. Téléchargez le [Règlement intérieur de nos actions de formation](#).



Société Herpétologique de France

SIRET 442 242 079 00022 – NDA n° 11756775575

Siège social : 57 Rue Cuvier, CP 41, 75005 Paris

<https://lashf.org> – formation@lashf.org